

Géographie et environnement : une confrontation fertile en débouchés professionnels

Guy DÉSIÉ

Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Ouest

Les excès de la croissance économique et de la consommation ont fait émerger la prise de conscience que certains seuils d'atteinte à notre environnement pouvaient être dépassés. C'est à la fin des années soixante-dix que celle-ci s'est cristallisée par la loi relative à la protection de la nature qui indique dans son article premier que sont d'intérêt général "la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent...".

Le décret instituant l'étude d'impact sur l'environnement, applicable en 1978, oblige ainsi les maîtres d'ouvrages des projets à la prise en compte des milieux naturels et humains dans l'élaboration et la conception de ces projets. La France se situe ainsi à mi-chemin entre les États-Unis d'Amérique, où cette obligation date de 1970 et les autres pays de la Communauté Européenne, pour lesquels la directive communautaire s'imposera en 1985.

La responsabilité de l'étude d'impact est confiée au maître d'ouvrage de l'opération projetée, tant dans le choix des thèmes à aborder que dans les modalités d'organisation. Les textes fixent un cadre précis à l'étude d'impact : analyse de l'état initial, comparaison des différentes solutions, raisons du choix, propositions de mesures pour réduire, supprimer ou compenser les dommages causés à l'environnement.

Les ministères chargés notamment de l'Équipement, de l'Agriculture, de l'Industrie se trouvent concernés en premier lieu par cette disposition législative qui impose la prise en compte de l'environnement dans les projets d'infrastructure de communication, de ports de plaisance, de zones d'activité industrielles et agricoles, de remembrement. Les maîtres d'ouvrage d'équipements privés le sont également et réalisent les deux tiers des études d'impact.

À raison de cinq mille à six mille dossiers produits annuellement, ce sont plus de 100.000 études d'impact qui ont été réalisées en France depuis 1978.

À titre d'exemple, dans le département de Loire-Atlantique, c'est une moyenne de 66 études qui sont déposées chaque année par les pétitionnaires⁽¹⁾. Les deux tiers concernent des installations classées : élevages agricoles (50 %), activités industrielles (30 %). En cinq ans, entre 1994 et 1997, 93 % de la population de ce département auraient ainsi pu s'exprimer dans le cadre d'une enquête publique comportant une étude d'impact. C'est dire l'enjeu que pourrait constituer cet outil au regard de la connaissance des territoires et des répercussions des activités humaines sur l'environnement.

Lors des travaux préparatoires au vingtième anniversaire des études d'impact en France, l'ensemble des acteurs, prestataires de services, maîtres d'ouvrage, décideurs, associations, chercheurs ont regretté l'absence de capitalisation des connaissances acquises et des savoir-faire⁽²⁾. Il est mentionné également l'existence de lacunes méthodologiques dans certains domaines et la nécessité de développement de la recherche appliquée.

Au-delà de l'étude d'impact qui s'inscrit dans un cadre réglementaire, la prise en compte de l'environnement concerne l'ensemble du processus de gestion des territoires depuis l'évaluation des politiques, des plans et des programmes jusqu'au contrôle des dispositions mises en œuvre pour pérenniser les engagements pris au moment de l'autorisation de réaliser le projet. En leur insufflant une

culture environnementale, le dispositif mis en place a contribué à modifier les pratiques des acteurs de l'aménagement et a certainement positionné l'environnement au cœur du dialogue social.

Changements d'échelle, imbrication des stratégies, jeu des acteurs, dynamique spatiale et temporelle ne sont pas étrangers aux géographes et aujourd'hui on se prend à rêver d'organiser cette capitalisation des connaissances grâce à la mise en œuvre de systèmes d'informations géographiques qui "offrent des opportunités très intéressantes dans la gestion environnementale des territoires"⁽³⁾.

L'arsenal réglementaire est de plus en plus contraignant et ne se limite pas à la seule étude d'impact. Les lois relatives au littoral, à la montagne, aux paysages, à l'eau, au bruit, aux déchets, à l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, ont généré le développement d'un secteur économique : les bureaux d'études recensés dans l'annuaire des prestataires de service en environnement étaient au nombre de 550 en 1998, répartis sur l'ensemble du territoire français et aptes à réaliser des prestations les plus diverses.

Les géographes⁽⁴⁾ ont intégré ces équipes d'études d'ingénierie tant dans les secteurs publics, parapublics que dans le secteur privé, où ils participent à la réalisation de missions de plus en plus complexes et à l'élaboration de doctrines, d'apports méthodologiques. Ils découvrent ainsi un "métier" dont le contenu est aujourd'hui appris sur les bancs de l'université dans les filières professionnalisées que sont les maîtrises type MST, les DESS. C'est un enseignement où "le géographe reconnaît l'importance de la formation complémentaire à sa discipline" ainsi que le rappelle Michel Phlipponneau⁽⁵⁾, l'un des promoteurs de la géographie appliquée.

Ce métier est tourné vers la pratique opérationnelle et soumis à la confrontation permanente avec les décideurs, les responsables des projets, avec les spécialistes d'autres thématiques.

Le décret de 1978 relatif aux études d'impact a été modifié en 1993 et oblige désormais à indiquer quelles méthodes ont été utilisées pour les produire et quels en sont les auteurs. C'est un gage de professionnalisme qui contribue encore plus aujourd'hui à une pratique de l'interdisciplinarité.

"Quand on ne trouve pas de solution dans sa discipline, la solution vient d'en dehors de sa discipline". Ce théorème énoncé par Jacques Labeyrie⁽⁶⁾ trouve particulièrement son application dans le champ de l'évaluation environnementale, tant celle-ci nécessite les apports divers des sciences sociales, naturelles, agronomiques, juridiques, économiques.

Le géographe qui exerce dans ce vaste champ professionnel conçoit son travail comme une science de l'aménagement : ne jamais perdre de vue la réalité mesurable, prendre en compte l'espace et le temps, et sans cesse revenir "au terrain", se confronter aux autres disciplines tout en étant conscient de ses propres limites. Ce n'est donc certainement pas une démarche solitaire, mais une recherche où "des échanges de vues, conduits dans un esprit souvent entre personnes de formation différente et ayant des responsabilités différentes, [...] peuvent faire surgir des applications fructueuses"⁽⁷⁾.

Le géographe professionnel est capable de mesurer avec le temps les effets de son action, quand bien même fut-elle modeste, dans le concert des autres disciplines. Un exemple parmi d'autres : les zones de connexions biologiques ou le maintien de la biodiversité dans les espaces ruraux.

L'autoroute A 84 Rennes-Avranches en cours de construction traverse le massif forestier des marches de Bretagne, vaste complexe forestier au nord de l'agglomération rennaise. Cet ensemble géographique offre une variété de milieux et se révèle d'une grande richesse biologique. Les espaces proprement forestiers sont des sources de dissémination d'espèces animales et végétales à travers des "corridors" dont le rôle dans le fonctionnement écologique du paysage est primordial. La construction de l'autoroute génère par ailleurs de multiples projets de développement urbain, artisanal et d'extension des réseaux routiers susceptibles de bouleverser l'organisation écologique de ce complexe forestier⁽⁸⁾.

Une collaboration entre écologue, forestier, spécialiste du génie civil, géographe et juriste⁽⁹⁾ permet d'identifier les connexions biologiques, de mettre évidence le fonctionnement des territoires et les menaces qui pèsent sur le maintien de cette biodiversité, de trouver des solutions sous forme d'outils

techniques, réglementaires, fiscaux ou contractuels⁽¹⁰⁾ : passages pour la faune au-dessus ou en dessous de l'autoroute, interventions foncières, boisement de terres agricoles, reconstitution de haies bocagères, contrat de corridor biologique, convention de gestion. L'objectif final envisagé par ces spécialistes d'horizons différents n'est cependant pas facile à atteindre, requiert beaucoup d'énergie et doit être validé par les décideurs, les élus locaux à une échelle spatiale qui n'est plus l'exploitation agricole ni même la commune, mais la structure intercommunale, le pays.

Dans le cas présent, l'objet synthétique, l'imbrication des différentes composantes environnementales, l'échelle d'analyse interpellent le géographe et lui permet de participer à la création d'un projet de territoire. La géographie se conçoit donc bien comme une science de l'espace dont l'un des fondements est de s'exercer sur le terrain et un autre de se donner des objectifs pratiques : c'est en ce sens que c'est une science appliquée ou applicable.

Il reste à bien la relier au pôle fondamental. Ceux qui œuvrent au plus près de ce dernier doivent « avoir conscience de l'importance des connaissances acquises à ce niveau vis-à-vis des applications et l'interpellation des chercheurs par des problèmes d'ordre appliqué peut être à l'origine de progrès pour la recherche fondamentale »⁽¹¹⁾. C'est une demande sociale forte, de plus en plus relayée par le pouvoir politique.

L'aménagement de l'espace, qui pendant longtemps a consisté à organiser la conquête de nouveaux espaces, a sans doute plus aujourd'hui pour objectif de remanier des espaces déjà organisés, de ménager les territoires. Pierre George⁽¹²⁾ écrivait en 1971 : "la politique de l'environnement se confond avec l'aménagement du territoire". À l'époque, le ministère de l'Environnement en était à ses balbutiements. Il sera plus tard relégué au rang de secrétariat d'État, placé à une autre époque sous la tutelle du puissant ministère de l'Équipement. Signe des temps, aujourd'hui soit vingt-cinq ans après, la ministre en charge de l'Environnement englobe également sous sa responsabilité l'Aménagement du Territoire, les activités humaines étant de ce fait intégré dans l'environnement.

Il reste à décliner cet élan à l'université. La mission que reçut Jean Renard de mettre en œuvre le schéma de développement de l'université de Nantes trouverait un véritable prolongement si émergeait un pôle transversal "environnement et gestion des territoires", rassemblant différentes composantes universitaires puisqu'y sont présentes la plupart des compétences nécessaires à la satisfaction de la demande sociale.

Les effets des décisions d'aménagement, la diversité des milieux -par exemple les domaines estuarien, littoral, les espaces ruraux et urbains ligériens, pour ne rester que dans le contexte régional- offrent de nombreuses possibilités de collaboration entre les chercheurs, et peuvent être certainement plus exploitées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Parmi les axes de recherche susceptibles d'aboutir à cette collaboration, on peut citer :

- organisation territoriale et problèmes sociaux,
- environnement, nouvelles réglementations, nouveaux pouvoirs, conséquences économiques et sociales, gestion des espaces et des conflits,
- patrimoine, organisation territoriale et paysages,
- environnement, santé humaine et protection des consommateurs.

Ce pôle dépend de la capacité à faire converger vers un but commun les géographes, sociologues, naturalistes, historiens, juristes... Ceci aurait le grand mérite de contribuer à l'amélioration des connaissances, à une compréhension de la complexité des espaces et permettrait d'éclairer les choix. C'est aussi cela une attitude citoyenne.

Notes

1 - ROBIN F-X., 1998, *Les Études d'impact en Loire-Atlantique, bilan et perspectives 1994-1997*, Mémoire de Maîtrise des Sciences et Techniques « Aménagement », Nantes.

- 2 - BOURGEOIS A., DÉSIÉ G., LARRUE C., 1998, Un centre de ressources en évaluation environnementale, quelles missions ?, *Actes du colloque européen sur l'évaluation environnementale des plans et programmes*, septembre 1998, Angers (à paraître).
- 3 - JOLIVEAU T., ETLICHER B., 1998, Les SIG. pour une gestion environnementale des territoires, *Revue internationale de géomatique*, volume 8, n° 3, pp. 91-104.
- 4 - Alors qu'ils existent dans d'autres métiers intervenant dans le champ de l'aménagement et de l'environnement (paysagistes, écologues, urbanistes, géomètres, agronomes,...), ou dans d'autres pays, un réseau de géographes professionnels est inexistant en France. L'université forme des étudiants dans des filières professionnalisées de plus en plus nombreuses, mais n'a pas les moyens (ou ne les met pas en œuvre, sauf à de rares exceptions) de savoir ce qu'ils deviennent (les tentatives de regroupement de ces professionnels au début des années quatre-vingt, au sein d'associations nationales ou régionales sont, à ma connaissance, restées sans suite).
- 5 - PHILIPPONNEAU M., 1996, La géographie au service du développement local : l'exemple de la Bretagne, *Bull. Assoc. Géogr. Fr.*, n° 5, pp. 441-446.
- 6 - LABEYRIE J., 1990, cité par Edgar MORIN, in Actes du colloque Carrefour des Sciences, session plénière du Comité National de la Recherche Scientifique, pp. 21-29.
- 7 - TRICART J., 1984, L'écogéographie, approche systémique et aménagement, *Hérodote*, n° 33-34, pp. 230-250.
- 8 - BALEJ R., 1997, *La pérennisation des zones de connexions biologiques : application au massif forestier des marches de Bretagne (Ille-et-Vilaine)*, Mémoire de DESS "Villes et Territoires", Nantes, 139 p.
- 9 - L'insertion de l'autoroute dans ce secteur a donné lieu à des collaborations entre le CETE de l'OUEST, le Laboratoire d'Évolution des Systèmes Naturels et Modifiés de l'Université de Rennes 1, l'Office National des Forêts, l'Institut de Géographie et la Faculté de Droit de l'Université de Nantes. Les travaux d'étudiants du DESS « Villes et Territoires » ont été notamment présentés lors de rencontres internationales, au Portugal en 1996 (colloque des spécialistes francophones en évaluation d'impacts) et à Strasbourg en 1998 (colloque Routes et Faune sauvage).
- 10 - POTHIN K., 1995, *Les outils de protection des zones de connexions biologiques*, Mémoire de DESS « Aménagement, Environnement, Urbanisme, Collectivités locales », Nantes, 198 p. + annexes.
- 11 - BLANDIN, 1987, Discours introductif au troisième Colloque de l'Association Française des Ingénieurs Écologues : *la gestion des systèmes écologiques*, Bordeaux, p.14.
- 12 - GEORGE P., 1971, *L'environnement*, PUF. Que sais-je ? Paris, 128 p.